Commune d’Amay – Conseil communal

Procès-verbal de la séance du 03 juillet 2025

Présents :
Mme Renata GAVA, Présidente;
M. Samuel MOINY, Bourgmestre;
M. Stéphane DAROT, Mme Janine DAVIGNON, Mme Vinciane SOHET, M. Lionel DE MARCO, M. Jean-Louis MATAGNE, Échevins;
Mme Amandine FRAITURE, Présidente du CPAS;
Mme Stéphanie CAPRASSE, M. Marc DELIZÉE, Mme Catherine DELHEZ, M. Luc HUBERTY, Mme Cécile GUIOT, M. Etienne MINETTE, M Georges JESPERS, Mme Valérie GRAINDORGE, M. Pierre ETIENNE, M. Werner VANDERVORST, Mme Isabelle GUISSET, Conseillers;
Mme Anne BORGHS, Directrice Générale;
Excusés :
M. Jean-Michel JAVAUX, M. Benoît TILMAN, Mme Elsa VALDES, Mme Christine LENAERTS, Conseillers;

La séance est ouverte à 20 heures 05

SÉANCE PUBLIQUE :

1. Approuve le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

LE CONSEIL,

Vu l'ODD 16 - Insitutions efficaces;

Vu les articles L1124-4 et L1132-1 du Cdld;

À l'unanimité,

DÉCIDE :

d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025.

2. Arrêté du Bourgmestre - Conseil du mois de juillet - Information

LE CONSEIL,

Considérant l'arrêté du Bourgmestre adopté pour l'événement suivant :

N°	Date de l’arrêté	Événements	Mesures temporaires de circulation
1	10/06/25	Terrassement et pose de filets d'eau rue Fond d'Oxhe	Entre le mardi 10 juin 2025 et le vendredi 4 juillet 2025: Art. 1. L'accès sera interdit à tout conducteur dans les 2 sens, excepté circulation locale, rue Fond d'Oxhe, entre son carrefour avec la Route du Bois et la limite avec la Commune de MODAVE.

			Art. 2. Le stationnement sera interdit rue Fond d'Oxhe, entre l'immeuble n° 4 et la limite avec la Commune de MODAVE. Art. 3. Une déviation sera mise en place.

DÉCIDE :

de prendre acte des informations relatives à l'arrêté du Bourgmestre listé ci-dessus et détaillé dans l'onglet annexes de ce point.

3. Contrat de Rivière Meuse Aval - programme d'actions 2026-2028

LE CONSEIL,

Vu l'ODD 6 - Eau propre et assainissement;

Vu l'article L1122-30 du Cdld;

Considérant l'approche de la fin du programme d'actions 2023-2025 élaboré par le Contrat de Rivière Meuse Aval ;

Considérant la nécessité d'élaborer un nouveau programme d'actions que la commune s'engage à réaliser pour la période 2026-2028 ;

Considérant l'engagement moral des communes partenaires du CRMA et affluents à financer partiellement son fonctionnement ;

DÉCIDE :

A l'unanimité

de valider la mise en œuvre du nouveau programme d'actions 2026-2028 dans le cadre du Contrat de Rivière, choisissant prioritairement les actions suivantes :

- en matière d'assainissement :
  - Sensibiliser les citoyens aux conséquences sur l'environnement et les infrastructures d'épuration de l'élimination des lingettes dans les sanitaires ;
  - Envoyer un courrier personnalisé aux riverains situés en amont d'un ouvrage impacté par les lingettes (déversoir d'orage ou STEP) pour les sensibiliser à l'utilisation des lingettes, ou tout autre produit,… ;
  - Organiser des séances d'information sur les produits d'entretien écologiques et l'impact de l'utilisation de produits industriels désinfectant sur la santé et l'environnement ;
- en matière de gestion des eaux pluviales / inondations / sécheresse :
  - Réaliser les projets de lutte contre les inondations (et coulées boueuses) encodés dans l'application PARIS (**priorité**) ;
  - Réaliser le cadastre des bâtiments publics, envisager leur déconnexion du réseau d'assainissement et mettre en place une gestion différenciée des eaux pluviales: installation de citernes de récolte d'eau de pluie à ajutage adéquatement dimensionnées, valorisation, infiltration, ...
  - Implémenter un Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention (PPUI) adapté aux risques d'inondations dans le plan général d'urgence en adaptant le canevas proposé par le CRMA ;
- en matière de déchets :
  - Envoyer un courrier personnalisé aux riverains entreposant ou incinérant leurs déchets verts et tontes de pelouse en crête de berge (préciser la rue)

- dans un but d'information, proposer la visite du chargé de mission du CRMA

- en l'absence d'évolution positive, faire intervenir l'agent constatateur (ou la police ou autorité compétente)

- en matière d'invasives :
    - Participer aux campagnes de gestion de la Berce du Caucase coordonnées par la cellule invasives du SPW (Plan Berces)
- autres :
    - Assurer la sensibilisation des différents publics (monde agricole, professionnels et habitants) à la gestion différenciée des cours d'eau

de valider la cotisation annuelle, estimée à 5.056,50 euros pour Amay, comme engagement moral des communes partenaires du CRMA et affluents à financer partiellement son fonctionnement.

4. Point d'actualité - Groupe PS - Suivis travaux inondations

LE CONSEIL,

DÉCIDE :

Mme Guiot a été interpellée par les habitants du quartier de Bende qui sont inquiets en fonction des conditions climatiques (orages, fortes pluies,....). Elle demande ce qu'il en est du bassin d'orage, des travaux de curage de la Nouroute, de son ouverture ?

Mme Davignon répond que le projet de bassin est tombé car le bassin est 4 fois trop petit par rapport aux précipitations que l'on a déjà connues. On attend l'étude hydrographique por réaliser des aménagements efficaces.

Le curage du ruisseau se poursuit et on en retire chaque jour une quantité importante de déchets.

Une ouverture va être réalisée en bas de la Nouroute pour nettoyer plus facilement le ruisseau à un endroit où les virages engendrent une accumulation de déchets. La Province pourra ainsi intervenir plus facilement et nous également en cas d'urgence. Le curage va permettre à l'eau de s'écouler plus facilement.

La province a aussi l'intention d'exproprier une partie du terrain du parc du château pour aggrandir le ruisseau

A Jehay, les travaux du parking de l'école se poursuivent : la tranchée a été refaiteet une autre va être réalisée.

Au Fond d'Oxhe, les travaux ont été réalisés via la réfection de la route et on va à nouveau curer le drain sur le côté.

M. le Bourgmestre rappelle que toutes les informations sur les inondations seront mises sure une page spécifique du site internet. Il précise que pour le bassin rue Mossoux, la capacité était trop faible en rétention d'eau, mais le coût d'aménagement dudit bassin était aussi fort important (1.400.000 €).

Mme Caprasse est d'avis que la solution du bassin n'était pas miraculeuse, mais permettait de tempérer l'arrivée de l'eau. Elle demande ce qu'il en est de la mise à ciel ouvert du ruisseau de Bende ?

Mme Davignon répond que le risque, avec le bassin sous-dimensionné, c'était d'inonder plus loin. Pour la mise à ciel ouvert du ruisseau de Bende rue H. Dumont, le coût est considérable et la province n'a actuellement pas les moyens, mais le projet est rappelé lors des réunions.

M. P. Etienne, intéressé à la décision ne participe pas à la décision du point 5.

SÉANCE À HUIS-CLOS :

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00

Ainsi délibéré le 03 juillet 2025.

Par le Conseil communal,

La Directrice Générale, Le Bourgmestre,

Anne BORGHS Samuel MOINY